



CSE
à SIÈGE SNCF
RÉSEAU

Octobre 2026

COMPTE RENDU CSE

du 15 octobre 2026

Lors de ce CSE, l'UNSA-Ferroviaire alerte sur les enjeux de pouvoir d'achat, les différences de traitement entre salariés statutaires et contractuels, ainsi que la dégradation des conditions de travail, notamment pour l'encadrement. Elle revendique des avancées salariales concrètes, une convergence des rémunérations, un dialogue social respectueux des engagements pris et une meilleure prise en compte de la charge de travail et de la prévention des risques psychosociaux.

Projet la direction de la capacité

Consultation

Le nouveau cadre européen transforme la gestion de la capacité ferroviaire pour accompagner la croissance des trafics et renforcer la coordination européenne. SNCF Réseau vise une mise en conformité complète à l'horizon 2030, autour de quatre évolutions : gouvernance européenne, planification anticipée, réservation progressive des capacités et suivi renforcé de la performance. L'objectif : optimiser la capacité disponible et donner davantage de visibilité aux entreprises ferroviaires.

Plusieurs points d'attention sont soulevés par l'UNSA-FERROVIAIRE concernant la charge de travail et les effectifs, notamment pour résorber les écarts identifiés et accompagner l'évolution des outils informatiques. Des précisions sont également attendues sur la protection des agents face aux réclamations, la capacité à anticiper les travaux jusqu'à cinq ans et les critères socio-économiques et environnementaux utilisés pour les arbitrages.

La sécurité des données

Présentation



Les exemples internationaux illustrent la multiplication des cyberattaques visant les opérateurs ferroviaires, avec des conséquences sur les systèmes de réservation, les données des utilisateurs et les outils métiers. Certaines vulnérabilités peuvent également représenter un risque potentiel pour les systèmes industriels et l'exploitation ferroviaire. Ces incidents soulignent l'importance de renforcer la protection des infrastructures numériques, de sécuriser les prestataires et de garantir la continuité de l'exploitation grâce à des procédures de secours adaptées.

La direction identifie trois priorités : sécuriser les données sensibles, contrôler les accès aux systèmes d'information et renforcer la protection des données et des accès des prestataires externes.

L'UNSA-Ferroviaire interroge la direction sur la protection de SNCF Réseau face aux cyberattaques et les moyens garantissant la continuité de l'exploitation. Elle questionne également la pertinence des campagnes de faux mails (phishing), dont la répétition pourrait entraîner une lassitude et une baisse de vigilance des agents.

Présentation de la feuille de route client

Le système ferroviaire est en pleine mutation : multiplication des acteurs, nouveaux besoins, renforcement de la régulation et vieillissement du réseau.

Dans ce contexte, SNCF Réseau affirme pleinement son rôle d'Architecte et de Gardien : accompagner les évolutions du système tout en garantissant sa performance, sa robustesse et sa résilience.

Cette ambition s'appuie sur cinq priorités : satisfaction client, accompagnement des acteurs, croissance des trafics, optimisation du réseau et performance économique.

L'UNSA-Ferroviare interroge la direction sur les moyens humains, financiers et techniques mobilisés pour permettre à SNCF Réseau d'assumer son rôle d'« Architecte et Gardien » du système ferroviaire. Elle questionne notamment les recrutements, la maintenance, la sécurité, la préservation de l'expertise interne et la maîtrise de la charge de travail, tout en demandant des garanties concrètes sur les conditions de travail des cheminots et le suivi des engagements par le CSE.

Budget

Point d'information

Le CSE développe ses activités sociales et culturelles (ASC) avec une billetterie annuelle proposant des concerts (ex : The Weeknd, Bruno Mars), festivals, pièces de théâtre, salons et événements sportifs sans oublier le Mois du cinéma. Les cartes cadeaux s'élèvent à 80 € pour les adultes et 30 € pour les enfants, la subvention Disney augmente de 5 € et le remboursement sportif/culturel de 50 € est maintenu. La privatisation du Parc Astérix et les ventes flash The Fork ont eu lieu en 2026. Les enveloppes sport, chèques-vacances et chocolats sont également reconduits. Enfin, le CSE propose divers voyages et week-ends en 2026 (Sri Lanka/Maldives, Laponie, Bali, Center Parcs, Londres, Marrakech).



Information budget révisé : Pourquoi un déficit affiché de 250 k€ ? On vous explique tout.

Pas d'inquiétude : la santé financière du CSE est excellente et ce déficit est en réalité une très bonne nouvelle pour votre pouvoir d'achat.

Voici d'où vient ce montant :

1. Un choix assumé par l'UNSA : redistribuer les réserves

Pour nous, l'argent des activités sociales et culturelles (ASC) doit aller dans votre poche, pas dormir sur un compte en banque. Nous avons donc pioché dans les réserves pour vous offrir un maximum d'avantages cette année : chèques vacances, cartes culture, carte culture spécilae rentrée, cadeaux de fin d'année, voyages, concerts, théâtre, privatisation de parc, etc

2. La régularisation de la subvention (- 122 k€)

Une grosse partie du chiffre (122 000 €) correspond simplement à un ajustement comptable sur la subvention versée par la direction.

En résumé :

Ce déficit est entièrement absorbé par les économies des années précédentes. Les finances du CSE restent 100 % solides et cet argent a servi à ce pour quoi il est fait : booster votre pouvoir d'achat au quotidien.

POUR L'UNSA !

L'UNSA-Ferroviare demande à la direction de transformer ses engagements en résultats tangibles. Elle place au cœur de ses revendications :

- Une meilleure rémunération, en cohérence avec la richesse créée par le groupe.
- L'égalité de traitement entre statutaires et contractuels.
- Une amélioration des conditions de travail, particulièrement pour les managers et les encadrants.
- Un dialogue social sincère, fondé sur le respect des accords et la mise en œuvre des engagements.

Le rendez-vous salarial du 3 novembre 2026 sera déterminant : il permettra de vérifier si le dialogue social constitue une véritable méthode de progrès ou reste un simple affichage.



BULLETIN D'ADHÉSION



JE SOUHAITE ADHÉRER EN LIGNE

» Pas besoin de remplir le bulletin papier dans ce cas.

Je scanne le QR Code ou je clique sur la flèche

VOS COORDONNÉES PERSONNELLES

NOM
PRÉNOM
DATE DE NAISSANCE
ADRESSE
CODE POSTAL
VILLE
EMAIL
TÉLÉPHONE

VOS COORDONNÉES PROFESSIONNELLES

N° DE CP*		
CLASSE		
CP*	CDI	CDD
ALTERNANT		
ENTREPRISE PRIVÉE		
EMPLOI TYPE		
LA SA / L'ENTREPRISE PRIVÉE		
ÉTABLISSEMENT		
TÉLÉPHONE		

J'ADHÈRE À L'UNSA-FERROVIAIRE

» Je donne mon consentement pour que les informations me concernant collectées à l'aide de ce formulaire fassent l'objet d'un traitement informatisé réalisé par l'UNSA-Ferroviaire, pour les finalités de gestion des adhérents, me faire bénéficier des offres de ses partenaires et me proposer de m'aider lors de problèmes avec mes employeurs. Je suis informé que mes données seront conservées dans la limite des prescriptions légales et que je peux retirer mon consentement à tout moment en cliquant sur l'onglet « suppression compte ».

» Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée ainsi que du règlement européen, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux informations vous concernant ainsi que de limitation et d'effacement en vous adressant à dpo@unsa-ferroviaire.org

LIEU, DATE & SIGNATURE

VILLE
DATE
SIGNATURE
PARRAINÉ PAR (FACULTATIF)

MONTANT DES COTISATIONS

AGENTS	CLASSE	COTISATION ANNUELLE BRUTE**	COTISATION MENSUELLE NETTE	COTISATION ANNUELLE NETTE
ALTERNANTS & CDD		12 €	0,34 €	4,08 €
AGENTS SNCF ET SALARIÉS DES ENTREPRISES FERROVIAIRES PRIVÉES	CLASSE 1	92 €	2,61 €	31,28 €
	CLASSE 2	98 €	2,78 €	33,32 €
	CLASSE 3	110 €	3,12 €	37,40 €
	CLASSE 4	130 €	3,69 €	44,20 €
	CLASSE 5	150 €	4,25 €	51,00 €
	CLASSE 6	180 €	5,10 €	61,20 €
	CLASSE 7	200 €	5,67 €	68,00 €
	CLASSE 8	255 €	7,22 €	86,70 €
	CLASSE 9	290 €	8,22 €	98,60 €
RETRAITÉS	RETRAITÉS	48 €	1,36 €	16,32 €
	RÉVERSION	24 €	0,68 €	8,16 €

**Article 199 quater C du Code des impôts : le crédit d'impôt est de 66 % du montant de la cotisation. Si vous ne payez pas d'impôt sur le revenu, les services fiscaux vous remboursent le crédit d'impôt par chèque.